

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de CHIDDES

en date du 22 août 2014

à 20 heures

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Madame VOILLIOT Bernadette, Maire.

**Etaient présents** : VOILLIOT Bernadette, BERGER Christian, AUGENDRE Daniel, CLEMENT Adeline, ANDRIOT Fabienne, VANNIER Eric, BERGER Antoine, LOREAU Céline, POUPON Jean Michel et VIGNERON Chantal.

**Etait absent excusé** : CYRILLE Frédéric

## **I. INTERDICTION DE PECHE ET DE BAIGNADE**

Le conseil municipal dans un souci de salubrité, de santé publique et de sécurité des personnes a souhaité interdire la pêche et la baignade sur l'étang communal sis au bourg de Chiddes en bordure de la route départementale 227.

Un arrêté du Maire viendra compléter la procédure.

## **II. PERSONNEL**

L'obligation de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires induit une charge de personnel supplémentaire équivalente à 90 h qu'il faudra affecter au titulaire de nouveau poste d'adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe compte tenu de la démission de Mme NOEL.

Le conseil municipal décide donc d'adjoindre 1.85 h annualisées au poste d'adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe. Le recrutement devant intervenir au 1<sup>er</sup> septembre est du ressort de Mme le Maire.

## **III. FINANCES**

### **⇒ Décision modificative n°2**

Le financement de :

- 2 nouveaux programmes d'investissement (alimentation électrique de l'atelier communal + création de WC handicapés à l'école) pour 3000 € ;

- l'achat de matériels (logiciels bureautique + lave-vaisselle à la cantine) pour 3319 €;

- la masse salariale modifiée par la mise en place des TAP évaluée à 4610 €;

- la restitution du dégrèvement CFE mis à la charge des collectivités pour 100 €

est possible grâce au prélèvement sur le compte 61523 (voies et réseaux) avec virement à la section d'investissement et aux postes de dépenses imprévues tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ces ajustements.

### **⇒ Certiphyto**

Les séances de formation pour passer le certiphyto ne seront connues qu'en septembre. L'agent communal sera invité à les suivre.

### **⇒ Redevance pour Occupation du Domaine Public (RODP)**

Le conseil municipal décide que la RODP pour l'exercice 2014 soit sollicitée auprès de France Télécom suivant les linéaires de la commune et le barème fixé soit un montant total de 1 756.24 €. Mme le Maire est chargée d'émettre le titre correspondant.

### **⇒ Tarifs eau**

Les tarifs de l'eau rappelés dans le règlement validé lors du conseil municipal du 22 février 2013 doivent être actés par délibération.

Le conseil municipal y est favorable.

Pour mémoire :

- Abonnement annuel	52 €
(payable tous les 6 mois à terme échu)	
- Prix du m <sup>3</sup>	1 € 30
- Frais d'ouverture ou fermeture de branchement à la demande de l'utilisateur	31 €
- Frais pour fermeture de branchement en cas d'impayés	15 €

Frais pour ré-ouverture de branchement suite à règlement d'impayés 15 €

⇒ **Subventions et cotisations allouées**

Il est donné lecture des remerciements pour subvention ou cotisation allouées (ONAC, UNA et Fondation du Patrimoine)

⇒ **Exonération eau**

Pour information, il est rappelé que les personnes ayant subi des consommations anormales d'eau sur le réseau dit « du Bourg » dues à des fuites et prévenues par la collectivité et qui ont respecté les délais imposés par le règlement du service de l'eau bénéficieront d'un dégrèvement prévu par ce dernier.

**IV. VENTE D'UNE PORTION DE DOMAINE PUBLIC**

Le conseil municipal décide, dans le cadre de l'échange de terrain entre la commune et Mme TROUBAT, d'exonérer cette dernière des frais de commissaire enquêteur dans la mesure où cela a été engendré par un empiètement communal non autorisé.

**V. TRAVAUX**

⇒ **Fontaine Ernest Berger**

Il est rappelé que l'élaboration d'un circuit fermé à la fontaine n'est pas justifié. En effet, il existe un trop plein au château d'eau qui alimente l'étang. Si l'on réalisait un circuit fermé à la fontaine, l'eau qui ne repart pas dans l'environnement à ce stade repartirait au niveau du château d'eau. La commune n'en retirerait donc aucun bénéfice.

Ce projet est donc abandonné.

Toutefois, il reste le problème d'étanchéité à régler. Des devis seront donc sollicités.

⇒ **Point à temps**

La commission des routes a fait l'état des lieux de la voirie communale. Elle a jugé inutile de procéder à la réalisation de point à temps cette année.

⇒ **Dépose pompe à eau**

L'ancienne pompe à eau située route de la Corvée sera déposée prochainement.

⇒ **Elagage**

Un point a été fait sur les travaux d'élagage demandés. Un rappel ou bien l'exécution des travaux par la commune aux frais des propriétaires vont être réalisés suivant le cas.

⇒ **Ecole**

- Un lave-vaisselle a été installé compte tenu de ce que l'agent n'aurait pas le temps d'effectuer la vaisselle à la main pour libérer la cantine en temps voulu suite à la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
- Anticipation de la date butoire d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public ERP) avec l'installation d'un WC à destination des personnes à mobilité réduite.  
La conformité de cette installation doit nous être confirmée prochainement par un représentant de l'Etat.

⇒ **Cimetière**

- Madame le Maire remercie vivement Messieurs AUGENDRE et CYRILLE aidés de l'employé communal pour le nettoyage du mur du cimetière. Le résultat est satisfaisant à moindre coût (fourniture de l'anti mousse).

Mr AUGENDRE dit qu'il serait peut être nécessaire de pulvériser une nouvelle fois la dernière partie du mur qui présente encore quelques imperfections.

Il souhaite également que la commune envisage l'achat d'un nettoyeur haute pression pour de futurs travaux.

- Il est rappelé l'évolution de trois dossiers (CABEE, PUIG et SEGARD).

⇒ **Etang**

- Madame le Maire remercie Monsieur CYRILLE pour avoir réparé la canalisation du trop-plein du château d'eau alimentant l'étang.
- La Direction Départementale des Territoires (DDT) va reprendre contact début septembre afin de porter notre projet d'aménagement autour de l'étang.  
Mme le Maire est chargée d'étudier les possibilités d'achat de terrain autour pour faciliter le cheminement piéton. Le volet « accessibilité » fera partie intégrante du projet.

⇒ **Ancien local « épicerie »**

Mme le Maire propose à l'assemblée d'étudier la possibilité de transformer ce local en studio car n' imagine pas une activité commerciale revivre à cet endroit.

Après discussion, l'assemblée donne son aval et autorise Mme le maire à solliciter des devis de maçonnerie, plâtrerie/peinture, électricité, plomberie.

**VI. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU (RPOS) DU RESEAU DE LA DRAGNE - Exercice 2013**

le RPQS rédigé pour l'exercice 2013 est avalisé par le conseil municipal.

**VII. PARC REGIONAL NIVERNAIS MORVAN (PRNM)**

Le PRNM souhaite que la collectivité désigne un référent forêt-bois.

Eric VANNIER se porte volontaire. Ses coordonnées seront transmises au PRNM.

**VIII. MOTION SUR LA BAISSSE DES DOTATIONS D'ETAT**

Après lecture de la motion relative à la baisse des dotations d'Etat proposée par l'AMF, le conseil municipal l'adopte.

**IX. QUESTIONS DIVERSES**

⇒ **Taxe d'aménagement**

Le conseil municipal peut délibérer jusqu'au 30 novembre sur l'adoption ou non de la taxe d'aménagement applicable sur les permis de construire et qui contribue au financement des équipements publics qui en découleraient.

Le conseil municipal maintient sa position antérieure et ne souhaite donc pas l'appliquer.

⇒ **Réservation salle des fêtes**

Le conseil municipal dit qu'il doit être fait application de la convention de la location de la salle des fêtes dans le cas d'annulation de celle-ci en dehors de cas de force majeure.

La totalité de la réservation reste due et sera donc facturée.

⇒ **Emplacement d'un conteneur à vêtements**

Le SICTOM des Morillons propose à la commune la mise en place d'un conteneur à vêtements au lieu d'une collecte ponctuelle.

Le conseil municipal y est favorable et propose de l'installer sur le parking de l'école contre le pignon est du garage communal.

⇒ **Vaccinations**

Sur proposition du Centre de Gestion, les vaccins DTP, HEPATITE A et B et LEPTOSPIROSE peuvent être pris en charge par la collectivité.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette prise en charge.

⇒ **Centre Equestre**

Le Centre Equestre d'Issy l'Evêque recherche de toute urgence des bâtiments et des terres pour accueillir sa famille et ses animaux car il doit quitter son siège au 30 septembre pour cause d'insalubrité.

Besoin : maison d'habitation style vieille ferme avec grange même à rénover, 3 ha terres, bâtiments pour 15 chevaux, poneys.

Le conseil municipal interrogé n'a pas trouvé d'opportunités.

⇒ **Plainte**

De nouvelles dégradations à l'approche des cérémonies de commémoration du Maquis Louis ont été constatées sur le monument des Carruzes.

Plainte sera déposée à la gendarmerie.

**La séance est levée à 23 heures**

**Bernadette VOILLIOT,**  
**Maire,**



